

Métropole

VENDREDI 29 MARS 2024 - nicematin.com

Le parc photovoltaïque doit couvrir 11 hectares du mont Arpasse.
(Photo H. D. S.)



Parc solaire

Levens « jusqu'au-boutiste »

Risques pour la biodiversité mais aussi les biens et les personnes... L'enquête publique du parc photovoltaïque est sévère. L'État valide le permis de construire.

Les voyants rouges se multiplient mais l'État donne le feu vert. C'est une bataille remportée par le maire de Levens : la préfecture valide le permis de construire du très controversé parc photovoltaïque au sommet du mont Arpasse.

Un projet qui se veut écologique – en développant les énergies renouvelables – mais qui s'est attiré les foudres d'un très grand nombre de défenseurs de l'environnement : de la Ligue de protection des oiseaux aux élus métropolitains d'opposition écologiste. Ils dénoncent un projet disproportionné, au cœur d'une zone protégée et à l'encontre des études environnementales... Accusant le maire de foncer tête baissée.

Et ils ont régulièrement du grain à mou-

dre.

Après les avis défavorables de la Mission régionale d'autorité environnementale et du Conseil national de la protection de la nature, voici celui de l'enquête publique. Une étape importante et obligatoire dans le processus institutionnel. Et la commissaire enquêtrice démonte le projet. À l'arme lourde : il ne « représente pas d'intérêt public majeur ».

Pour elle, le jeu n'en vaut pas la chandelle : « Il ne participe aux objectifs de production d'énergie qu'à hauteur de 0,31 % de la fourniture d'énergie aux ménages de la région Paca » et il pourrait être fait ailleurs, sur des zones déjà gagnées par des constructions humaines.

Risques majeurs pour les biens et les personnes

Pire, la chargée de mission fusille également l'impact sur la biodiversité, insectes, oiseaux, reptiles, etc. « L'indemnisation monétaire de la commune paraît dérisoire par rapport à ce qu'elle sacrifie », estime-t-elle.

Surtout, elle évoque ses « inquiétudes » sur « l'ensemble des risques [que le parc photovoltaïque] fait courir sur les personnes et les biens ». Notamment pour le quartier de Baus-Roux, au pied de la falaise, où elle liste les « chutes de blocs, éboulements en masse, glissements de terrain, affaissements, effondrements... ». Ces risques « ne sont même pas évo-

qués dans le dossier », « ce qui pourrait être lourd de conséquences : au bas de cette falaise se trouvent – entre autres – des habitations, une mairie annexe, et une aire de jeux pour enfants ».

« Des gens obtus »

Malgré tout, les services de l'État ont bien délivré un permis de construire le 1^{er} mars. « L'avis du commissaire enquêteur ne lie pas l'autorité qui statue sur une demande de permis de construire. » Traduction : cet avis n'impose rien.

De quoi faire bondir Ariane Masségla, opposante au maire de Levens et présidente de l'association Les Perdignes, qui milite contre le projet depuis le début. « Avec toutes ces accumulations, je ne vois pas comment la préfecture peut délivrer ce permis, contre tous les avis. Comme d'habitude, on fait quand même. On a affaire à des gens obtus, jusqu'au-boutistes. C'est assez fou. » Elle annonce déposer un recours.

ANTOINE LOUCHEZ
alouchez@nicematin.fr

« Un équilibre à trouver »

Le maire de Levens, Antoine Vêran, n'aime pas beaucoup les enquêtes publiques. Il y a deux ans, une autre commissaire s'était opposée à l'abattage de platanes. « Je m'en tape », avait répondu le maire. Cette fois, il parle d'un « avis à charge » qui « reprend les arguments de nos opposants ».

Alors l'octroi du permis de construire, c'est un pied de nez à ceux qui ne font que critiquer, selon lui. « Quand on veut tuer son cheval, on dit qu'il est malade. Je ne mets pas en cause le niveau de la commissaire enquêteur mais il y a un équilibre à donner. Si on continue, on ne fera jamais d'énergie renou-

velable. Et quand vous regardez le service rendu, il est aussi important que les inconvénients pour tel lézard. »

L'édile l'assure : « On a pris en compte les remarques, on a travaillé avec l'État pour mettre en place des protections de la biodiversité. » Les menaces envers les biens et les personnes ? « C'est moi qui ai emmené la commissaire enquêteur, il n'y a pas de risque. » Antoine Vêran préfère retenir « les choses positives » : les brebis qui pourront pâturer sous le parc photovoltaïque et des économies seront faites sur la facture d'énergie pour les Levensois qui souhaiteraient investir dans le parc. Un aspect qui reste à définir.

NOUS CONTACTER

Nice - Région niçoise

8, rue Foncet, 06000 Nice. Tél. : 04.97.03.24.50
E-mail : agencenice@nicematin.fr
E-mail Région niçoise : m@nicematin.fr

Cagnes - Vence

214, boulevard du Mercantour,
06290 Nice Cedex 3. Tél. : 04.93.18.26.10
E-mail : cagnes-sur-mer@nicematin.fr

Abonnements et publicité

Tél. : 36.63 (prix d'un appel + 0,15 €/min)